



**A Mesdames et Messieurs les Maires
De Nouvelle-Aquitaine & Vendée**

Objet : dérogation pour l'ouverture de marchés

Melle, le mardi 24 mars 2020

Monsieur le Maire,

Dans le contexte ambiant, nous souhaitons tout d'abord vous indiquer que les agriculteurs sont pleinement mobilisés pour continuer à assurer leur production afin de nourrir la population, mais également prêts à trouver des solutions à vos côtés pour diversifier les sources d'approvisionnement de nos concitoyens. La filière alimentaire a été désignée comme un enjeu crucial et stratégique par le Gouvernement et cela, encore plus en cette période de crise sanitaire.

Le 23 mars, le Premier ministre a décidé de fermer les marchés alimentaires. Cette décision peut cependant faire l'objet d'une dérogation. En effet, dans ce contexte, les marchés permettent de désengorger les grandes et moyennes surfaces actuellement prises d'assaut, d'aider les populations les plus fragiles à se nourrir près de chez elles et contribuent au maintien de l'activité des agriculteurs, indispensable en ces temps de crise.

En conséquence, nous souhaiterions pouvoir échanger avec vous pour trouver les solutions adaptées à l'objectif de sécurité sanitaire maximale de nos concitoyens, tout en poursuivant la distribution sur les marchés de votre municipalité. Il nous semble que trois types de mesures sanitaires peuvent être mises en place en lien avec les services municipaux pour assurer la tenue des marchés :

- Clôturer les marchés à l'aide de barrières et/ ou de cordons,
- Mettre en place un unique point d'entrée filtré par un gardien en vue d'assurer un flux modéré de consommateurs,
- Adopter l'ensemble des règles de sécurités mises en œuvre dans la grande distribution.

Un guide de bonnes pratiques est mis à disposition par la fédération nationale des Marchés de France, il nous aide à organiser les marchés dans le strict respect des règles sanitaires.

Au regard de la possibilité qui vous est offerte de faire des préconisations au Préfet sur le maintien du marché alimentaire, nous sommes à votre écoute pour discuter de l'organisation des marchés et de la manière de gérer les flux de consommateurs et faire une proposition en ce sens au Préfet

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Le président de la FRCAP de Nouvelle-Aquitaine & Vendée
Cyril BALLAND

FRCAP - FEDERATION REGIONALE CAPRINE
CHEVRIERS DE NOUVELLE-AQUITAINE & VENDEE
12 bis, rue Saint-Pierre 79500 MELLE
Tél : 06 30 32 30 13 / 05 49 07 74 60
Mail : frcap@orange.fr Int : www.terredeschèvres.fr

CONTACT : Fédération Régionale Caprine de Nouvelle-Aquitaine & Vendée / FRCAP N-A & V

12 bis, rue Saint Pierre - 79500 MELLE / Port : 06 30 32 30 13 Mail : frcap@orange.fr / Web : www.terredeschèvres.fr